

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 4 (1892)
Heft: 4

Rubrik: Société photographique de la Savoie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Omnia luce!

REVUE DE PHOTOGRAPHIE

*La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.
Les manuscrits ne sont pas rendus.*

Société photographique de la Savoie.

Séance du 4 février 1892.

M. Des Francs, vice-président, prend la parole pour excuser M. Courtois, empêché d'occuper le fauteuil.

Sont reçus comme membres actifs :

M. Bellile, étudiant, présenté par MM. Perrin et Marchand, et M. Petitjean, présenté par MM. Bernard et Des Francs.

M. Delbecque, déjà membre actif de la Société, ayant fait un versement de cent francs, devient membre fondateur.

M. Des Francs explique que l'inventaire de fin d'année a permis de constater que le mode de gestion adopté pour le magasin de la Société n'était pas sans inconvénients et donne connaissance d'un nouveau projet de règlement élaboré par le Conseil. D'après ce règlement, le concierge prend en charge les produits entrant en magasin, en devient responsable et tient comme comptabilité un registre-journal et un registre des entrées et sorties visé tous les quinze jours par l'administrateur de service. Cette prise en charge des produits du magasin entraînant pour le concierge une certaine responsabilité qui n'avait pas été prévue lors-

que la Société a traité avec lui, il lui sera alloué en plus de ses gages 30 % des bénéfices nets réalisés en fin d'année sur la vente des produits. Ce projet de règlement est adopté après discussion.

M. Abrioud rappelle le conseil anciennement donné par le président du Photo-Club du Sud-Est de faire reconnaître la Société comme Société scientifique. Il est décidé à l'unanimité que ce conseil sera suivi ; le secrétaire est chargé de prendre les renseignements nécessaires pour faire les démarches.

Le vice-président donne lecture du programme de l'Exposition internationale de photographie qui doit s'ouvrir à Paris au mois d'avril et d'une lettre du président de ladite exposition. Il fait ensuite remarquer qu'une classe spéciale est réservée aux amateurs.

Les membres de la Société présents à la réunion décident à l'unanimité que la Société prendra part à cette exposition en tant que Société de photographes amateurs.

Le bureau devra étudier dans quelles conditions cette participation pourra avoir lieu.

Lecture est faite d'une lettre du président de la Société française de photographie, annonçant pour le mois de mai une réunion à laquelle seront conviés tous les membres des Sociétés françaises de photographie et d'où sortira une *Union nationale* des Sociétés de photographie. La Société de la Savoie enverra son adhésion à l'œuvre entreprise par la Société française de photographie.

Le secrétaire résume les décisions et les vœux des Congrès de photographie tenus à Paris en 1889 et à Bruxelles en 1891.

M. Des Francs, vice-président, donne aux membres

présents un jeton de présence consistant en une photocollographie obtenue au moyen de l'autocopiste Raymond.

La séance est levée à 10 heures 15.

Le Secrétaire : P. DE GUILLEBON.

Société genevoise de photographie.

Séance du 18 février 1892.

Présidence de M. H. C. Nerdingen, président.

La Société reçoit la démission de MM. Basso et Meltzer. Les candidatures suivantes sont présentées :

M^{es} L. Duval.

H. Duval-Hartmann.

M. A. Hubert.

Le comité propose que l'exposition de 1892 soit remise en 1893 pour la faire coïncider avec le Congrès international de photographie qui doit se réunir à Genève l'an prochain. Cette proposition est adoptée.

L'assemblée refuse de sous-louer son local à une société qui en avait fait la demande.

M. E. Fatio expose, d'après un journal américain, le moyen de développer les clichés en pleine lumière. Quelques membres reviennent sur cette communication pour faire part de leurs observations personnelles, entre autres M. le D^r Batault qui estime que la difficulté principale de ces divers procédés résidera toujours dans le passage de la plaque du châssis dans la cuvette.

M. le Président fait une communication fort intéressante sur l'héliochromie d'après les procédés de M. Ducos du